

Les débuts ministériels de Salentiny n'étaient pas de tout repos, si l'on fait abstraction de son projet de loi sur le régime des mines et minières, présenté à la séance de la Chambre des députés le 3. 12. 1870. (4) C'est que, avec ses collègues Emm. Servais, Henri Vannérus et Georges Ulveling (v. sa biographie par J. Ulveling, au fasc. XII), il eut à contourner le deuxième des caps dangereux depuis que le Grand-Duché était pays indépendant; et, avec les autres membres du Gouvernement luxembourgeois, il aura eu sa bonne part d'insomnies à cause des fameuses notes de Bismarck qui leur donnaient du fil à retordre.

Rappelons que lors des entretiens avec le président du gouvernement de Trèves, von Ernsthäusen, envoyé par Bismarck en mission spéciale à Luxembourg pour discuter des mesures à prendre à la suite des prétendues violations de la neutralité luxembourgeoise, le gouvernement présidé par Emm. Servais avait consenti à interner tous les soldats français qui entraient au Grand-Duché, à intenter un procès à la Compagnie de l'Est en résiliation de la convention ferroviaire conclue avec cette société, enfin à enlever l'exequatur au vice-consul de France, le baron de Cussy (v. fasc. XI, pp. 246 et 249). Lorsque cette dernière mesure fut connue, elle provoqua la plus vive réaction de la part du gouvernement français. Le bruit courut même qu'à titre de représailles, la France prononcerait l'interdiction de séjour pour tous les Luxembourgeois habitant son sol. La rumeur - d'ailleurs démentie - s'expliquait par le voyage, plein de péripéties, que Nicolas Salentiny avait entrepris à Paris pour y prendre les mesures que réclamait la subsistance des Luxembourgeois nécessiteux habitant la capitale de la France. (5) Ce n'est que de justesse que Nicolas Salentiny put prendre la dernière correspondance par rail et rentrer à Luxembourg via Bruxelles.

Lorsque, en mai 1875, les difficultés avec lesquelles la Banque Nationale eut à se débattre depuis sa fondation en 1873, devinrent critiques, le prince Henri n'hésita pas à intervenir. Nous renvoyons à ce sujet à la lettre confidentielle que le Lieutenant du Roi adressa au président de la dite banque et que le petit-fils de G. Ulveling a reproduite à la p. 175 du fasc. XI de la présente collection. En l'occurrence, le prince Henri voulait empêcher que 20.000 actions de la Banque Nationale, que la banque Phillipart avait achetées mais non encore payées au banquier Errera, ne passassent aux mains de la Banque Internationale. Selon le désir du Prince-Lieutenant, la mission secrète dont il chargea G. Ulveling devait être portée à la connaissance du président du gouvernement, baron F. de Blochausen, à son retour de voyage; si ce retour devait tarder, la lettre était à montrer «sous le sceau du plus complet secret à M. le Directeur-général Salentiny afin qu'il sache ce que je fais pour empêcher l'accaparement des titres en questions par la Banque Internationale».

L'élaboration du projet avec exposé des motifs concernant la révision de la loi scolaire du 20. 7. 1843 fut fatale à Salentiny. Constatant que son projet de réforme ne pouvait pas compter sur une majorité à la Chambre des Députés, qui se composait en majeure partie d'éléments libéraux, il préféra quitter le Gouvernement (6. 8. 1878) où il fut remplacé par Henri Kirpach qui eut la main plus heureuse avec sa loi scolaire de 1881.